



# SOS-INFO

1 800 363-9010

24H/7J

Volume 3, décembre 2018

## 5 manifestations de violence conjugale ciblant le réseau social



Pour établir et maintenir une emprise de violence conjugale, plusieurs moyens sont utilisés par l'agresseur pour limiter les probabilités que le réseau de la victime intervienne pour l'aider, ou pour limiter l'accès de la victime à son entourage. Voici quelques exemples de comportements qui ciblent le réseau social d'une victime :

### 1 Saboter les communications et les liens entre la victime et ses proches

Ne pas faire les messages téléphoniques, effacer des messages textes ou des courriels, faire obstacle aux sorties, faire preuve de jalousie envers les proches, créer des conflits entre la victime et ses proches, etc.

### 2 Manipuler la perception que les proches ont de la victime : discréditer la victime aux yeux de ses proches

Présenter aux proches une image faussée de la victime, qui la décrit comme étant trop émotive, instable, déraisonnable, agressive ou comme souffrant d'un problème de santé mentale. Se présenter lui-même comme étant serviable, digne de confiance, raisonnable et prêt à faire des efforts pour « aider la victime » et lui « donner des chances ». L'agresseur peut aller jusqu'à se présenter comme étant la victime dans la situation.

3

### 3 Manipuler la perception que les proches ont de la situation : imposer sa vision des événements

Présenter aux proches une image faussée de la situation, mentir et déformer les faits de façon à responsabiliser la victime et à se déresponsabiliser.

4

### 4 Utiliser les proches pour espionner la victime

Solliciter les proches pour surveiller la victime et rapporter ses faits et gestes, en alléguant une préoccupation pour la victime, en faisant sentir aux proches que c'est « pour son bien ».

5

### 5 S'appropriier la famille et les ami-es de la victime

Investir la famille et les amis de la victime pour faire en sorte de devenir la personne la plus importante dans la relation. Exclure entièrement la victime de ses liens avec ses ami-es ou sa famille, pour se les approprier.

“

*Je suis séparée depuis 4 ans. Pendant notre mariage, mon ex-conjoint s'est beaucoup rapproché de mes parents, au point où ils l'ont « adopté ». A l'époque, il a convaincu mes parents que j'avais des problèmes de santé mentale et que mon « refus de me faire soigner » était très difficile à vivre pour lui. Quand je me suis séparée, mes parents ont pris son bord. Ils ont même témoigné pour lui en Cour. Je ne les ai pas revus depuis. Ça me brise le cœur d'imaginer mon ex qui passe Noël avec mes parents, alors que je suis seule chez moi.*

- Émilie, 37 ans

”

SOS VIOLENCE CONJUGALE EST DISPONIBLE 24H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 À TRAVERS LE QUÉBEC, ET DONNE ACCÈS À TOUS LES SERVICES ET À TOUTES LES RESSOURCES UTILES AUX VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET À TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE.

\* Bien que la violence conjugale touche majoritairement des femmes, certains hommes peuvent également la subir.